

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 Avril 2022

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/04/11

Date de la convocation	30/03/2022
	Votes : 23
Présents : 18	Pour : 13
Absents : 04	Contre : 09
Représentés : 05	Abstention : 01

L'an deux mille vingt deux, le six Avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM.VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUSSON Mylène, JAURION Léon, LAMBERT Véronique, BIROUSTE Pascal, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, GARIN-MICHAUD Gérard,

Etaient Absents : MM. LABORDA Véronique, JAM Thierry, NOUGOUM Mohamed, HEREDIA Fabienne.

Procurations : - Mme GASC Carine à Mme RICARD Christine
- Mr GASC Georges à Mr VALERO Claude
- Mme AMMARI Hanane à Mme DAVIT Hélène
- Mr SEBASTIAN David à Mr ALEIX Bertrand
- Mr ROIG José à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : Opérations foncières – cession de parcelle cadastrée AB 729 sis lieudit Le Village

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220406-2022-04-11-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- De céder à Monsieur Nicolas Michaël CHANDIRAMANI, dans le cadre d'un aménagement foncier, une parcelle de terrain de 685 m² cadastrée AB n° 729 au prix de 86,50 € le mètre carré, soit un total de 59 252,50 €, les frais annexes étant à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint Délégué à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et par 13 voix Pour, 9 voix Contre et 1 Abstention,

DECIDE :

- De céder à Monsieur Nicolas Michaël CHANDIRAMANI, dans le cadre d'un aménagement foncier, une parcelle de terrain de 685 m² cadastrée AB n° 729 au prix de 86,50 € le mètre carré, soit un total de 59 252,50 €,
- Indique que les frais annexes sont à la charge de l'acquéreur,
- Précise que la recette correspondante est inscrite au budget de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'effet d'effectuer toutes les démarches et formalités relatives à la signature de l'acte notarié en l'étude de Me Henry AYASTA, notaire à TOULOUSE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220406-2022-04-11-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022